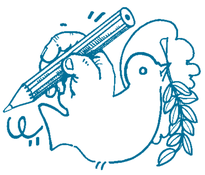

Le droit, c'est quoi ?

Le droit, ensemble de règles créées par l'État dont il assure le respect, existe pour structurer la vie en société et nous protéger. Il est présent dans la vie de tous les jours pour chacun·e d'entre nous. Ces règles régissent les rapports individuels et sociaux dans une société donnée.

C'est par exemple le cas du droit de la famille qui encadre les relations entre les individus unis par un lien de parenté, d'alliance ou d'adoption. Ce droit organise notamment le mariage, les autres formes d'union civile (comme le PACS) ou le divorce. Et c'est aussi celui qui définit les différentes formes de filiation et d'autorité parentale, comme dans le cadre de familles recomposées.

« La Justice n'est rien en soi, elle n'a de sens que dans les contrats liant les parties et rédigés pour déclarer que l'on évitera de se nuire mutuellement. »

Épicure, philosophe grec (342 – 270 av. JC)

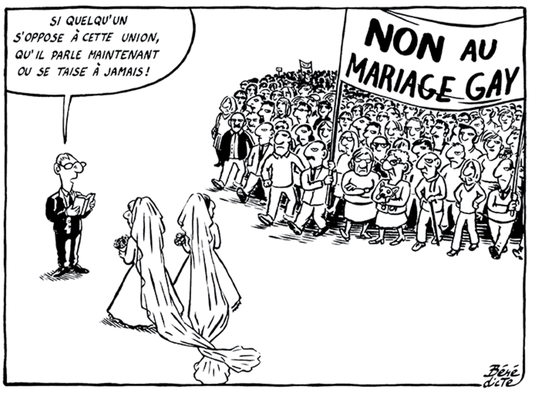

Bénédicte (Suisse)

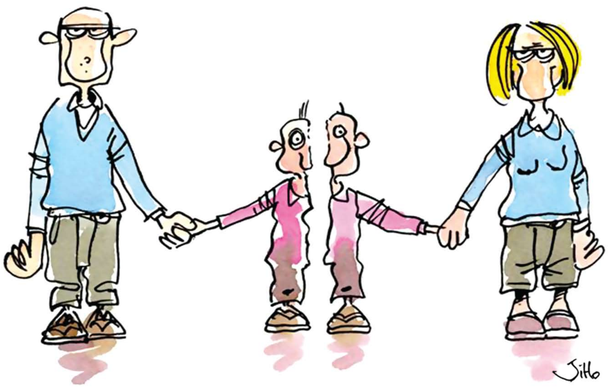

Jiho (France)

Le droit évolue dans le temps, car il accompagne les mutations de la société. Quelque chose qui est interdit à un moment donné pourra ne plus l'être dans le futur, et inversement. Chaque année, de nouvelles règles sont créées : le divorce a été autorisé en 1884 et le mariage pour les couples homosexuels en 2013, par exemple. Le droit diffère également en fonction des sociétés : le divorce reste interdit aux Philippines notamment et l'homosexualité est toujours passible de la peine de mort dans de nombreux pays.

Deligne (France)

Dilem (Algérie)